



## *Académie des sciences d'outre-mer*

### *Les recensions de l'Académie*<sup>1</sup>

***Les Affaires étrangères au service de l'État belge : de 1830 à nos jours / Rik Coolsaet,  
Vincent Dujardin, Claude Roosens  
éd. Mardaga, 2014  
cote : 60.179***

L'Etat belge a été créé par détachement de la Hollande à la suite de la révolution d'août 1830. Dès le début de ce nouvel État, les principales structures de son organisation ont été mises en place. Les relations internationales ont été organisées autour d'un Comité diplomatique qui se transformera par la suite en ministère des affaires étrangères. Le livre écrit par Rick Collaet, Vincent Dujardin et Claude Roosens nous raconte l'histoire de ce ministère depuis l'origine à travers ses avatars et les grands événements qui ont marqué la vie de la Belgique. C'est un véritable précis de science administrative, de grande qualité, destiné surtout aux professeurs et étudiants, ainsi qu'aux chercheurs et aux fonctionnaires concernés.

Cet ouvrage décrit les nombreuses évolutions dont le ministère belge des affaires étrangères a été l'objet, avec les grandes étapes des deux guerres mondiales, de la démocratisation progressive de l'administration et de l'évolution du monde vers le multilatéralisme et la prise en compte des phénomènes économiques.

Le statut de neutralité imposé à la Belgique n'a pas empêché son invasion par l'Allemagne pendant la Première Guerre mondiale, forçant le ministère des Affaires étrangères à se replier d'abord à Anvers puis au Havre. Ces déménagements ont eu des conséquences majeures sur l'organisation du ministère et sur les relations entre le pouvoir central et les postes diplomatiques et consulaires. De la même manière, l'invasion du 10 mai 1940 conduira à un nouvel exode vers Ostende puis vers Poitiers et enfin à Londres. Durant les deux guerres mondiales, le ministère a été singulièrement désorganisé, dispersé, doté de moyens en forte réduction, les représentants à l'étranger touchant une maigre solde (175 dollars mensuels pour un représentant de haut niveau).

Le ministère avait fait l'objet de nombreuses réorganisations autour d'un secrétariat général où se concentraient les affaires politiques, les questions touchant aux traités et les grands services logistiques. Dès le départ, la noblesse belge a joué un rôle décisif dans l'appareil diplomatique, le roi exerçant un contrôle direct sur la politique étrangère, laissant une place limitée au ministre des affaires étrangères.

Progressivement, l'accès aux fonctions diplomatiques a été démocratisé. Initialement, les affectations se faisaient par recommandation au sein de la noblesse, sur la base de



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).  
Basé(e) sur une oeuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## *Académie des sciences d'outre-mer*

l'éducation, de la fortune personnelle et de l'allégeance au souverain. L'accès à travers des concours a nécessité plusieurs décennies et de multiples réformes. La noblesse représentait encore 41 % du personnel diplomatique en 1939, pour atteindre 9 % en 1979. La féminisation a aussi été très tardive, et il faudra attendre la même année de 1979 pour qu'une femme soit nommée à un poste de dirigeante au sein du ministère. Toutes les réformes menées durant ces années ont été difficiles à élaborer, ont souvent échoué, les statuts se succédant et les rivalités de toutes sortes compliquant leur mise en œuvre.

La question de la langue a aussi été un problème récurrent tout au long du vingtième siècle, et les soubresauts de la politique intérieure belge contemporaine montrent que la question linguistique et régionale dans un pays fédéral reste posée.

Le ministère a intégré après la première guerre mondiale les premiers éléments du multilatéralisme engendrés par la création de la SDN. Très dépendant de son commerce extérieur, la Belgique s'est organisée pour tirer le meilleur profit d'un développement économique rapide entre les deux guerres. La diplomatie économique s'est illustrée dans le royaume avec une certaine compétition entre les affaires étrangères et le ministère du commerce extérieur. La décolonisation des années soixante a aussi donné l'occasion au ministère des affaires étrangères d'assurer les relations avec les anciennes colonies : le Congo devenant indépendant en 1960, le Rwanda et le Burundi en 1962. Là encore, la fin du ministre des colonies n'a pas pour autant signifié un transfert naturel et automatique des relations diplomatiques avec les nouveaux Etats au ministère des Affaires étrangères, la stabilisation prenant une dizaine d'années.

La création de la communauté européenne a inévitablement modifié l'architecture de l'administration belge, le ministre des affaires étrangères, comme dans les autres pays concernés, mettant en place une coordination interministérielle et adaptant son outil diplomatique. Au même moment l'OTAN a déménagé vers la Belgique (1966), entraînant de nouvelles modifications au sein du ministère.

L'ouvrage s'achève sur les dernières réformes du ministère : celles de 1997 et de 2002 – dite « Copernic »- et sur les interrogations permanentes sur l'évolution du Service Public Fédéral des affaires étrangères : coordination entre les activités diplomatiques et économiques, démocratisation du ministère et communication avec le public. Le mot de la fin revient à Leo Tindemans qui écrit dans ses mémoires que les affaires étrangères ont notamment pour mission de « sentir le pouls de l'évolution nationale ». C'est dire toute l'importance d'une bonne santé de ce ministère.

**Hubert Loiseleur des Longchamps**